

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération N° DE\_020\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 16/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Représentés :

Absents et Excusés : Claude JEANJEAN, Claudette RASCOL, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Adoption du procès verbal**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux nouvelles dispositions qui encadrent le déroulement du conseil municipal, il convient d'approuver le procès-verbal du précédent conseil.

Les procès-verbaux sont présentés en annexe 1.

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'approbation du procès-verbal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Adopte le procès verbal

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

DE\_020\_2025

République Française  
 Département : HERAULT  
 Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération N° DE\_021\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 16/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Représentés :

Absents et Excusés : Claude JEANJEAN, Claudette RASCOL, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Versement aux archives**

Monsieur le Maire rappelle que le Code du Patrimoine, en son article L212-11 modifié, dispose que les communes de moins de 2000 habitants sont tenues de déposer leur archives aux Archives départementales.

Après contrôle opéré le 27 février 2025, les agents en charge du contrôle ont manifesté un intérêt pour les archives suivantes:

- Registres naissances mariages décès (1893-1902)
- Livres de taille (1643-1690)
- Autres documents antérieurs à 1925 à l'exception du cadastre

A titre dérogatoire, la commune peut solliciter du Préfet l'autorisation de conserver ces éléments.

La commune n'ayant pas besoin d'accéder à ces éléments, Monsieur le Maire propose de verser les archives listées ci-dessus aux Archives départementales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à procéder au dépôt des archives listées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération N° DE\_022\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 16/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Représentés :

Absents et Excusés : Claude JEANJEAN, Claudette RASCOL, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Recherche de financement "Commerce"**

Monsieur le Maire rappelle que la communauté de communes Grand Orb accompagne financièrement les projets afférents aux commerces. Monsieur le Maire rappelle également qu'en l'absence de commerces, la cabane sise au jeu de boules peut être observé comme outil économique communal. La réfection électrique a été souhaitée sur cette zone.

Monsieur le Maire sollicite du conseil, l'autorisation de solliciter les partenaires susceptibles de subventionner la réalisation de cette action.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté de Communes Grand Orb, et tout autre financeur susceptible d'accompagner le projet.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférent à la réalisation de la prestation.

Alain BOZON  
Président de séance



Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

DE\_022\_2025

République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération N° DE\_023\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 16/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Représentés :

Absents et Excusés : Claude JEANJEAN, Claudette RASCOL, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Subvention aux associations 2025**

Monsieur le Maire rappelle que la commune est engagée auprès du tissu associatif local et propose de maintenir l'effort consenti pour accompagner la vie associative du village et de ses alentours.

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions reçues à ce jour :

Bénéficiaire	Montant
Association « Les Asphodeles » - EPHAD	200.00 €
Comité des Fêtes de Pézènes les Mines-Impression de photographies	1500.00 €
Comité des Fêtes de Pézènes les Mines-Fête du Grand Site Salagou	1500.00 €
FCPE Bédarieux (Parents d'élèves)	200.00 €
AFSEP (Sclérose en Plaques)	200.00 €
Total	3600.00 €

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à valider tout ou partie des subventions ci-dessus listées.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à verser les demandes n°1 et 5. La demande n°2 est mise en attente vis à vis du parcours patrimonial mené par Grand Orb. La demande n°3 appelle à ce jour des précisions mais l'enveloppe est validée.

Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget en conséquence.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

République Française  
 Département : HERAULT  
 Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération N° DE\_024\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 16/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Représentés :

Absents et Excusés : Claude JEANJEAN, Claudette RASCOL, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Décision Modificative n°1 - 31500**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux instructions budgétaires et comptables M57 qui régissent l'élaboration du budget, il est possible en cours d'année de modifier le budget initial adopté.

Après adoption du budget 2025, il est apparu que la commune pouvait être accompagnée financièrement dans le projet de remplacement du véhicule des agents techniques par la communauté de communes Grand Orb, par l'Etat ainsi que par la région Occitanie.

Ces dispositifs pouvant atteindre 37.800 € soit 72% du coût d'achat, il apparait opportun de procéder à cet investissement. Les crédits n'ayant pas été affectés à ce jour, il est proposé au conseil de réaliser une décision modificative.

Cette dernière peut se résumer ainsi:

	Dépenses	Recettes
001 - Report D'Excédent		+ 9.000,00 €
203 - Frais d'études	+15.000,00 €	
2115 - Terrains bâtis	-6.000,00 €	

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de modifier le budget conformément aux montants cités ci-dessus.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Oùï à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget de la commune

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance



République Française  
Département : HERAULT  
Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération N° DE\_025\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 16/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Représentés :

Absents et Excusés : Claude JEANJEAN, Claudette RASCOL, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Décision modificative n°2 - 35500**

Monsieur le Maire rappelle que conformément aux instructions budgétaires et comptables M49 qui régissent l'élaboration du budget, il est possible en cours d'année de modifier le budget initial adopté.

Compte tenu d'une incohérence dans les dotations aux amortissements, il convient de constater un écart favorable pour 500,00 € en recettes d'investissement. Monsieur le Maire propose de procéder à la modification suivante

	Dépenses	Recettes
2813 - Amortissements (constructions)		+ 500,00 €
203 - Frais d'études	+ 500,00 €	
Total	+ 500,00 €	+ 500,00 €

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de modifier le budget conformément aux montants cités ci-dessus.



## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à modifier le budget de la commune

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance

République Française  
 Département : HERAULT  
 Arrondissement : Béziers  
**Pezenes Les Mines - Commune**

Séance du mardi 22 avril 2025

Délibération N° DE\_026\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
11	7	7
Date de la convocation : 16/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
7	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt-deux avril deux mille vingt-cinq, à 18 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL), sous la présidence de Alain BOZON.

Présents : Alain BOZON, Chantal DURAND, Lionel BLANC, Jean-Luc NOLF, Stéphane MICHIELS, Thierry LAMARQUE, Renée MANIBAL

Représentés :

Absents et Excusés : Claude JEANJEAN, Claudette RASCOL, Virginie MOORES, Sylvie MIRALLES

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Chantal DURAND est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Etat du personnel au 31/12/2024**

Monsieur le Maire rappelle que le compte administratif précédemment voté pour les comptes 2024 de la commune peuvent être assortis de plusieurs annexes.

Suite à son adoption, le comptable public a sollicité de la commune le renseignement de l'annexe B9 afférente aux effectifs en poste à la clôture de l'exercice.

L'extraction du logiciel RH donne les éléments suivants:

Au tableau des effectifs

Filière	Grade	Quotité	Pourvu
Administrative	Secrétaire de mairie	25/35	Oui
Technique	Adjoint technique 2e classe	22.5/35	Oui
	Adjoint technique	20/35	Oui

Hors tableau des effectifs

Filière	Grade	Quotité
---------	-------	---------

Adjoint technique  
(Accroissement  
temporaire d'activité)

2/35

Oui

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Où à l'exposé de Monsieur le Maire,

Autorise Monsieur le Maire à compléter l'annexe afférente à l'état du personnel et la transmettre au pétitionnaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Alain BOZON  
Président de séance



Chantal DURAND  
Secrétaire de séance